



PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Reçu au guichet le : Identifiant famille :

Traité le :

DOSSIER GUICHET UNIQUE

Périscolaire (accueil matin et soir, étude, restauration scolaire)
 Extrascolaire (loisirs mercredis, vacances scolaires, carte jeune)

Date de dépôt du dossier : du 24 avril au 30 juin 2023

Nom de l'enfant **Prénom**.....

Sexe : F M Date de naissance : / /

Téléphone du parent à contacter en priorité :

Mail du parent à contacter en priorité :

Ecole à la rentrée 2023 :

Classe à la rentrée 2023 :

Représentant légal 1

Père Mère

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Profession :

Employeur (Nom, adresse) :

Téléphone professionnel. :

Marié(e) Pacsé(e) Union libre Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve)

Cocher la mention

Représentant légal 2

Père Mère

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Profession :

Employeur (Nom, adresse) :

Téléphone professionnel. :

Marié(e) Pacsé(e) Union libre Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve)

Cocher la mention

Autre personne majeure (vivant au foyer)

Préciser le lien avec l'enfant :

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Profession :

Employeur (Nom, adresse) :

Téléphone professionnel. :

Marié(e) Pacsé(e) Union libre Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve)

Cocher la mention

Garde alternée : non oui
 Semaine paire Semaine impaire autre

Nom de l'enfant.....

Prénom

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les parents qui sont contactés en priorité)

Nom et Prénom :

 :

Adresse :

Lien avec l'enfant :

**ATTENTION SI CETTE PERSONNE EST AUSSI HABILITEE A VENIR CHERCHER L'ENFANT LE
PRECISER EGALEMENT DANS LA RUBRIQUE CI-DESSOUS**

Personnes autorisées : Seules les personnes majeures peuvent être autorisées à chercher l'enfant

L'enfant peut être confié aux personnes désignées ci-dessous (autres que les parents).

Les personnes autorisées majeures doivent être en mesure de justifier de leur identité. Il est demandé de prévenir le responsable en cas d'imprévu.

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Téléphone : Portable :

A COMPLETER UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT RENTRE SEUL

Autorisation

Je soussigné(e) père, mère, autre tuteur légal autorise mon enfant à sortir seul des activités périscolaires et extrascolaires.

Nom de l'enfant.....

Prénom

La santé

Vaccins : Joindre la copie des vaccins obligatoires

Maladies infantiles :

Rubéole : Oui Non Varicelle : Oui Non Angine : Oui Non Oreillons : Oui Non
Scarlatine : Oui Non Coqueluche : Oui Non Otite : Oui Non Rougeole : Oui Non
Rhumatisme articulaire aigu : Oui Non

Maladies ou Allergies nécessitant une attention particulière :

Votre enfant fait-il l'objet d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) : Oui Non

Motif :

Repas spécial : Aucun Sans porc PAI panier

Information(s) complémentaire(s) à signaler :

Appareillages (Lunettes, béquilles, appareil dentaire ou auditif, etc.) :

Enfant en situation de handicap : Oui Non

Si oui : bénéficie-t-il de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) Oui Non

D'un AESH (Accompagnement des élèves en situation d'handicap) Oui Non

Le médecin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE : Téléphone :

Droit à l'image

J'autorise Je n'autorise pas la Ville à utiliser l'image photographique ou numérique de mon enfant.

Assurance

- Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance (obligatoire) au nom de mon enfant pendant le temps **périscolaire et extrascolaire**.

Nom et adresse de la compagnie :

N° de sociétaire ou n° de contrat :

Date :

Signature obligatoire :

Nom de l'enfant.....

Prénom

Détermination des ressources

Régime : CAF **

N° d'allocataire CAF (du foyer dont dépend l'enfant) :

Autre régime

Nom du parent responsable dossier CAF :

** J'autorise la collectivité à utiliser le service CAF CDAP pour obtenir le Quotient Familial du foyer dont dépend l'enfant.

Oui

Non

Attention : Pour les activités ou services facturés au Quotient Familial (Accueil périscolaire, Activités de loisirs...) vous devez impérativement fournir au Guichet Unique la dernière notification CAF pour le calcul de votre tarif personnalisé. Par défaut le tarif maximum sera appliqué.

Pièces à fournir si vous ne relevez pas de la CAF, ou si le Quotient CAF CDAP ne peut être obtenu :

- Dernier avis d'imposition des membres du foyer + prestations CAF ou MSA

Les factures seront adressées :

(Pour les parents séparés fournir une autorisation écrite du débiteur si celui-ci n'est pas le dépositaire du dossier)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés (rappel Art 441-7 du code pénal : est puni d'1an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait d'établir une attestation, un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou certificat originaire sincère, de faire usage de ces documents inexacts ou falsifiés. Les peines sont portées à 3ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou patrimoine d'autrui).

J'autorise le responsable ayant en charge mon enfant lors des activités à le faire soigner, hospitaliser s'il y a lieu et à faire pratiquer les interventions d'extrême urgence conseillées par le médecin.

J'atteste sur l'honneur ne pas percevoir d'autres prestations familiales que celles indiquées dans les pièces justificatives fournies.

J'atteste avoir lu et accepté le règlement des activités périscolaires et extrascolaires de Solliès-Pont document disponible sur le « kiosque famille » dans l'onglet : « Documents à télécharger ».

Signature du ou des représentants légaux suivie de la mention manuscrite « je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ».

Le/...../20....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service guichet unique de la mairie de Solliès-Pont. La base du traitement est conforme aux obligations légales. Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : Guichet Unique et tous les services qui s'y rattachent. Les données sont conservées selon la réglementation en vigueur. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier en vous adressant au guichet unique de la mairie de Solliès-Pont via le kiosque famille dans la rubrique « communiquons ». Consulter le site chil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données SICTIAM : dpo@sictiam.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom de l'enfant.....

Prénom

Ouverture des accès informatique pour le périscolaire

Accueil matin, accueil soir, restauration scolaire : les réservations se feront uniquement par vos soins sur le KIOSQUE FAMILLE après l'ouverture des accès informatique. Elles peuvent être aussi ajustées au fil des jours et des semaines dans le respect d'un délai de 48 heures jours ouvrés.

Accueil matin : Oui Non

Restauration Scolaire : Oui Non

Accueil soir : Oui Non

Etude : la demande doit être effectuée auprès des directeurs des différentes écoles à la rentrée scolaire après avoir déposé le dossier « Guichet Unique ».

Pour l'extrascolaire (mercredis et vacances scolaires)

Mercredis (hors vacances scolaires) : ouverture des préinscriptions sur le KIOSQUE FAMILLE (communiquons) entre le 1^{er} lundi des vacances scolaires d'été à 9h00 et le 31 juillet à 17h00.

Vacances scolaires : ouverture des préinscriptions sur le KIOSQUE FAMILLE (pour chaque vacances) le samedi à 10h00, 6 semaines avant le premier jour des vacances. Et cela, pour une durée de 3 semaines. La clôture des inscriptions ayant lieu le vendredi à 17h00.

Rappel : Les modalités de demandes d'inscription et les dates sont disponibles sur la page d'accueil du Kiosque Famille.

Carte jeune : merci de vous adresser au Guichet Unique

La saisie dans « préinscription à une activité » NE VAUT PAS INSCRIPTION avant validation du Guichet Unique.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

A. POUR LES ENFANTS QUI ENTRENT EN MATERNELLE OU NOUVEAUX ARRIVANTS : REMETTRE EN MAIN PROPRE SUR RENDEZ-VOUS avec tous les documents ci-dessous

1. Ce dossier Guichet Unique devra être complété et signé.
2. La dernière attestation de paiement de la CAF ou MSA (moins d'un mois) indiquant votre quotient familial, le montant des prestations perçues, les enfants à charge.
3. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture eau/électricité/gaz/téléphone fixe/internet/assurance habitation. (Personne hébergée : attestation d'hébergement de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant + copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant) ORIGINAL + COPIE
4. Jugement en cas de divorce (ou de séparation). En cas de garde alternée sans jugement, la présence des deux parents est obligatoire pour l'inscription aux activités. ORIGINAL + COPIE
5. Livret de famille (parents + tous les enfants) ORIGINAL + COPIE
6. Toutes les pages de vaccinations obligatoires ORIGINAL + COPIE
7. Attestation employeur de moins de trois mois pour chacune des personnes vivant au foyer. Pour les artisans, auto-entrepreneur ou autres, transmettre un extrait KBis ou N° de SIRET.
8. Pour les usagers ne relevant pas du régime CAF ou MSA ou dont le quotient familial CAF ou MSA est indisponible : Le dernier avis d'imposition 2022 + document justifiant du montant des prestations familiales perçues (ex : MSA, CAF) ORIGINAL + COPIE
A défaut, le tarif maximum sera appliqué
9. Si votre enfant a obtenu un brevet de natation, merci de fournir une COPIE.
10. Si votre enfant bénéficie d'une AEEH ou d'un AESH, merci de fournir les justificatifs.

B. POUR LES ENFANTS DEJA INSCRITS EN 2022-2023 : REMETTRE EN MAIN PROPRE SANS RENDEZ-VOUS (contre un récépissé de dépôt)

JOINDRE UNIQUEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS : n° 1, 2, 8 et 10 ainsi que tout document justifiant d'une modification (exemple : changement d'adresse, n° de téléphone, adresse mail, vaccination, d'employeur, situation familiale, etc...)

Informations pratiques périscolaire (accueil matin et soir, restauration scolaire) :

- Tout accueil d'enfant sur l'un des temps périscolaires est soumis à une inscription préalable auprès du Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité.
- Un enfant absent sur le temps scolaire ne pourra pas participer aux temps périscolaires.
- Le délai d'inscription ou de désinscription sur les temps d'accueil périscolaires est de 48 heures jours ouvrés.
- Toute réservation est due.
- Tout enfant fréquentant l'accueil du matin doit être accompagné jusque sur le lieu d'accueil.
- Seules les personnes autorisées pourront venir chercher l'enfant.
- Signaler tout changement de situation auprès du Guichet Unique du Pôle Famille Sport Solidarité par « communiquons » sur le kiosque famille et fournir le ou les justificatifs nécessaires : QF, C.A.F., adresse, téléphone...

Informations pratiques extrascolaire (loisirs mercredis, vacances scolaires, carte jeune dès le collège) :

- Tout accueil d'enfant sur l'un des temps extrascolaires est soumis à une inscription préalable auprès du Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité.
- Toute réservation est due.
- Tout enfant fréquentant un service extrascolaire sauf carte jeune doit être accompagné jusque sur le lieu d'accueil.
- Seules les personnes autorisées pourront venir chercher l'enfant.
- Signaler tout changement de situation auprès du Guichet Unique du Pôle Famille Sport Solidarité par « communiquons » sur le kiosque famille et fournir le ou les justificatifs nécessaires : QF CAF., adresse, téléphone...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité :

- Téléphone au 04.94.13.51.96
- Le Kiosque Famille via le « Communiquons » (laisser un message).